

**DECISION DU PRESIDENT RELATIVE
A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR
LA DENSIFICATION DES POINTS TRI**



Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision relative à la possibilité de solliciter des subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers assimilés.

Le Grand Dax souhaite transformer en profondeur l'organisation de la collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA) via deux axes. Le premier, en offrant aux habitants du territoire un plus grand nombre de points tri afin d'atteindre les objectifs nationaux de recyclage. Le second, en supprimant la collecte en porte-à-porte qui est fortement productrice d'émissions de GES lors des opérations de collecte.

Pour mettre en place ce dispositif, le Grand Dax prévoit d'investir 1 027 000 € HT pour :

- Créer 28 points tri supplémentaires soit un total de 127 sur notre territoire,

Echéancier des investissements :

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre total de points tri créés	0	14	10	10	8
Sous total point tri aérien	0	4	0	0	0
Sous total point tri semi-enterré	0	10	9	10	8
Sous total point tri enterré	0	0	1	0	0

Nombre total de points tri sur le territoire	82	99	109	119	127
--	----	----	-----	-----	-----

Le plan de financement est réparti comme suit :

	2024	2025	2026	Total en € HT
Coût acquisition des colonnes en € HT	219 000 €	210 000 €	168 000 €	597 000 €
Coût travaux d'installation en € HT	160 000 €	150 000 €	120 000 €	430 000 €
Coûts Totaux en € HT	379 000 €	360 000 €	288 000 €	1 027 000 €

Ces installations se feront progressivement sur les 20 communes du territoire entre 2024 et 2026.

Financeurs	Pourcentage	Estimation € HT
Grand Dax	25%	256 750 €
Département des Landes	25%	256 750 €
Région Nouvelle Aquitaine	50%	513 500 €
Total		1 027 000 €



Ce projet s'inscrivant dans le programme d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine via le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Adour Landes Océanes, il est sollicité une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la transformation de la collecte des OMA et pour faciliter les gestes de tri, estimée à 1 027 000 € pour le programme de 2024 à 2026.

La subvention attendue, à hauteur de 50%, est donc de 513 500.00 €

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine d'un montant de 513 500.00 € (50 % des dépenses pour le programme de 2024 à 2026 estimées à 1 027 000 €).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le : 24/11/2023
et publication ou notification
du : 24/11/2023

Fait le 23/11/2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS